

VALORISATION DES LAURÉATS

Le lauréat est récompensé par un voyage d'études et par la remise d'une plaque valorisant le prix. Il bénéficie, avec les autres opérations exemplaires, d'une communication notamment à l'occasion d'un colloque organisé à la suite du concours.

Ouvert au public, le colloque réunit des élus et collectivités ainsi que les maîtres d'œuvres des projets retenus par la commission technique et le jury pour leur caractère exemplaire. Des projets européens emblématiques peuvent être également présentés.

Les maîtres d'ouvrages lauréats et leurs maîtres d'œuvre pourront également être sollicités pour présenter leur projet au cours d'ateliers ou de journées d'échanges.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Les candidatures doivent être envoyées **au plus tard le 15 mai 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers seront transmis en format papier, par voie postale en deux exemplaires au siège social de Fédération Patrimoine-Environnement, 6-8 Passage des 2 Sœurs - 75009 Paris et en format numérique, à l'adresse : edv@associations-patrimoine.org.

ORGANISATEURS



SITES & CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE

Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur - 33000 Bordeaux
www.sites-cites.fr
Président : **Martin Malvy**

Créée en 2000 par quatre élus et députés, Martin Malvy, Jean Rouger, Yves Dauge et Michel Bouvard, cette association de collectivités constitue un réseau de près de 200 adhérents.

Elle regroupe des villes et territoires de toute échelle échangeant leurs compétences, expériences et interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme, aussi bien en ce qui concerne la protection, la gestion, la médiation et la valorisation.

Sites & Cités est le représentant des villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui « Sites patrimoniaux remarquables » et les villes et pays signataires de la convention « Ville et Pays d'art et d'histoire ».



FÉDÉRATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

6-8 Passage des 2 Sœurs - 75009 Paris
www.patrimoine-environnement.fr
Président : **Alain de La Bretesche**

Issue de la fusion en 2013 de la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM) avec la Ligue Urbaine et Rurale (LUR), la fédération Patrimoine-Environnement, agréée par le Ministère chargé de l'Écologie et du Développement durable, œuvre pour la promotion du cadre de vie, la valorisation et la protection du patrimoine naturel et bâti.

Rassemblant plus de 300 associations et 900 particuliers, Patrimoine-Environnement représente auprès des pouvoirs publics les acteurs du patrimoine fédérés, leur apporte soutiens et conseils – notamment sur des questions juridiques – et mène des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur des questions d'urbanisme, d'environnement, de patrimoine et de paysages.

Site internet du concours :
www.concours-entreesdeville.com

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

Appel à candidatures 2018

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

PARTENAIRES



ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

Zones de transition, zones commerciales, zones d'activités, zones d'échanges circulatoires intenses, interfaces entre urbain et rural, les entrées de villes, **concentrent de grands enjeux d'aménagement.**

Aujourd'hui, les entrées de ville présentent souvent des « architectures provisoires ». De belles villes sont trop souvent abîmées par leurs entrées défigurées et marquées par un chaos qui s'oppose aux efforts réalisés dans les centres villes. Les franges urbaines s'étendent et **entrent en concurrence avec les cœurs de ville**, d'une part, et **consomment des terres agricoles et des espaces naturels**, d'autre part.

Ces espaces représentent pourtant **un véritable enjeu pour l'évolution qualitative de nos villes** et pour penser la ville dans sa globalité : liens centre-périphéries, commerces, déplacements, cadre de vie.

Le renouvellement urbain s'impose pour les entrées de ville et nécessite une politique active de recherche et d'innovation. **Ce chantier nous implique et nous concerne tous.**

A travers ce concours, Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine-Environnement, souhaitent faire connaître et valoriser des démarches engagées en faveur d'espaces de qualité dans les entrées de ville et les franges urbaines.

Ce concours est un moyen de faire circuler les expériences et les idées et de faire progresser, au plan national, la qualité de la conception et de l'aménagement des entrées de villes et des franges urbaines.

QUELLES OPÉRATIONS SONT CONCERNÉES ?

Ce concours, organisé tous les 2 ans, a pour objet de distinguer des collectivités qui conduisent une ou des opérations exemplaires en matière de reconquête de franges urbaines et d'aménagement des entrées de ville.

Sont concernés toutes les entrées de ville et tous les secteurs situés dans les franges urbaines :

- **Les sites patrimoniaux en friche**
- **Les zones d'activités ou de commerce**
- **Les traversées d'agglomération**
- **Plus généralement les territoires périphériques qui souffrent d'un déficit d'identité urbaine et paysagère**

Seules les opérations finalisées ou dont une tranche suffisamment significative a été réalisée depuis moins de cinq ans, au moment du dépôt de la candidature, **sont éligibles**. Il peut y avoir une seule ou plusieurs opérations qui expriment une vision cohérente du développement urbain.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours s'adresse aux **collectivités territoriales de plus de 2 000 habitants.**

Le dossier de candidature doit être présenté et déposé par la collectivité maître d'ouvrage urbain.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. FAIRE DES ENTRÉES DE VILLE ET DES FRANGES URBAINES DES LIEUX DE QUALITÉ ET ACCUEILLANTS

Le déficit de qualité paysagère et architecturale de nombreuses entrées de ville et franges urbaines en font des lieux difficilement appropriables par les populations. Requalifier ces espaces, c'est l'opportunité de les transformer en vue d'une meilleure qualité de vie.

2. INTÉGRER LES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES, ÉCONOMIQUES, CULTURELLES ET ESTHÉTIQUES DANS UNE APPROCHE DURABLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les opérations de requalification d'entrées de ville et de franges urbaines devront s'inscrire dans une approche globale et durable, prenant en compte plusieurs dimensions : lien social, convivialité, sécurité, architecture, végétal, mobilités, etc....

3. LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES PAYSAGES / VALORISER ET INTÉGRER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL

L'aménagement des entrées de ville et des franges urbaines est peu ordonné et souvent médiocre. Valoriser le patrimoine architectural et paysager dans les opérations de reconquête de ces espaces doit amener une véritable valeur ajoutée au projet.

4. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES COMMERCIALES ET D'ACTIVITÉS, FAVORISER LA REQUALIFICATION ET LA MUTABILITÉ DES ZONES EXISTANTES

Les zones commerciales et d'activités marquent fortement le paysage des entrées de ville et des franges urbaines. Pour autant, nous assistons à une augmentation de plus en plus importante de la vacance de ces sites. Les opérations de requalification et de mutabilité de ces zones existantes sont aujourd'hui souhaitables voire nécessaires pour permettre un équilibre durable entre les commerces de centre ville et les commerces en périphérie.

5. LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

En moyenne, à cause de l'artificialisation des sols, l'équivalent en surface d'un département de zones naturelles disparaît tous les 6 ans en France. Le concours cherche ainsi à valoriser des opérations démontrant un réel engagement en termes de lutte contre l'étalement urbain ou de définition d'un périmètre limité de la ville.

6. FAVORISER ET QUALIFIER LES CONNEXIONS ENTRE LES FRANGES ET LES CENTRES URBAINS

Les entrées de ville et franges urbaines sont en avant-poste des centres urbains. Les projets de requalification de ces espaces doivent être pensés selon une approche globale qui favorise des liens de qualité et une cohérence avec le centre-ville.

7. RÉGLEMENTER EFFICACEMENT LES ENSEIGNES ET LA PUBLICITÉ

Les entrées de ville sont très souvent dégradées à cause d'un grand nombre de panneaux de publicité et d'enseignes

de mauvaise qualité. Les opérations de requalification des entrées de ville doivent penser une manière plus cohérente de gérer les enseignes et la publicité dans les périphéries.

8. RÉDUIRE LA VITESSE ET VALORISER LES MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS

Les entrées de ville sont le plus souvent perçues par les automobilistes. Les projets présentés doivent chercher à conférer un caractère urbain à la voie en favorisant les circulations douces et en diversifiant les modes de déplacements par des trottoirs, pistes cyclables, voies de bus.

9. FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉLABORATION DU PROJET

Afin d'inscrire l'opération de requalification d'entrée de ville et de franges urbaines dans une dimension durable, il est essentiel que celle-ci soit appropriée, et cela sur toute la durée du projet, par l'ensemble des habitants. Les projets devront montrer comment les citoyens ont été associés au projet.

10. RÉCOMPENSER LES PROJETS AYANT UNE HARMONIE D'ENSEMBLE

Un projet conçu à l'échelle de plusieurs communes ou d'une intercommunalité sera apprécié s'il vise une meilleure cohérence.

PROCÉDURES DE SÉLECTION

Un comité de présélection vérifie les conditions de recevabilité de chaque dossier. Les dossiers recevables sont ensuite analysés par une commission technique. Au sein de cette commission, des rapporteurs sont désignés. Ils prennent tous contacts nécessaires, demandent tous documents complémentaires utiles et présentent personnellement leur rapport au cas par cas devant le jury.

Le jury se réunit en octobre 2018 sur la base de la synthèse des travaux de la commission. Ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Le jury est présidé par un parlementaire, ou à défaut par le président d'une des associations organisatrices. Il est composé des présidents et des représentants des associations organisatrices, de professionnels (urbanistes, architectes et paysagistes), des représentants d'associations et organismes partenaires du concours, des représentants qualifiés des ministères partenaires ainsi que du lauréat de la précédente édition.

CONTENU DES DOSSIERS

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- **Une lettre de candidature** de la collectivité
- **Un formulaire d'inscription complété** (téléchargeable)
- **Une fiche synthétique de présentation du projet** (1 page)
- **Un dossier de présentation de l'opération** apportant tous les éléments nécessaires à la compréhension de l'opération et de la démarche de la collectivité et notamment en montrant comment le projet s'intègre dans une vision globale de l'évolution de l'agglomération (cf. guide en annexe)
- **Un dossier de photos du site** en format .jpg ou .png d'une qualité suffisante (300 dpi minimum)
- **Un plan masse général du projet**